

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE (2018-2021) avec le PETR Pays Midi-Quercy

LES FICHES MESURES /PLAN D' ACTIONS

- ENJEU 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire
 - OS1 : Améliorer le cadre de vie
 - Mesure 1 « Favoriser le bien-vivre ensemble » (page 3)
 - Mesure 2 « Renforcer l'attractivité des bourgs-centres » (page 5)
 - OS2 : Ancrer le territoire dans son environnement
 - Mesure 3 « Connaître, informer, s'appropriier et coopérer pour un territoire durable » (page 7)

- ENJEU 2 : Valoriser les ressources durables du territoire
 - OS3 : Soutenir un développement économique durable
 - Mesure 4 « Mise en tourisme du territoire » (page 9)

- Mesure 5 « Favoriser une économie de proximité collaborative » (page 12)
- OS4 : Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire
 - Mesure 6 « Favoriser la mise en œuvre des PCAET sur le territoire » (page 14)
 - Mesure 7 « Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire » (page 17)

Enjeu partagé 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire

Objectif stratégique 1 : Améliorer le cadre de vie

Fiche mesure n° 1 : Favoriser le bien-vivre ensemble

L'objectif de cette mesure est de renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants, et de proximité, afin de conforter la cohésion sociale et plus généralement le « bien vivre ensemble ».

-Contexte général :

L'évolution démographique croissante du territoire engendre une modification des attentes des populations en matière de services, pour rompre avec l'isolement des territoires ruraux. Cette attractivité fragile peut s'étioler si l'offre de services liée à des équipements structurants et de proximité n'est plus adaptée aux aspirations des habitants potentiels (notamment en matière de santé, de services publics et d'accès au numérique). L'offre de services en matière de petite enfance et enfance jeunesse doit également s'adapter aux enjeux démographiques du territoire. Un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) a été élaboré par le CD 82. Les orientations du projet de Territoire du Pays Midi-Quercy sont intégrées notamment en matière d'offre de soins et de développement des usages des TIC, en lien avec le schéma directeur d'aménagement numérique départemental.

-Objectifs de la mesure :

- Renforcer l'attractivité durable du territoire en offrant des services équitablement répartis, particulièrement en matière de santé, petite enfance et enfance jeunesse et d'accès aux usages du numérique.
- Soutenir des équipements socio-culturels et sportifs structurants pour le territoire qui renforceront la cohésion sociale.
- Le déploiement des Technologies de l'Information et la Communication et de leurs usages, pour d'une part résorber la fracture numérique du territoire qui se creuse de plus en plus, et d'autre part favoriser l'accès, la co-élaboration de savoirs et la citoyenneté et la solidarité.
- Poursuivre l'aménagement qualitatif des bourgs (hors politique régionale « Bourgs-centres »), prenant en compte les objectifs de l'urbanisme durable.

-Contenu de la mesure :

- Mailler le territoire d'un réseau équilibré de Maisons de santé pluridisciplinaires, sous réserve de labellisation par l'ARS, et de maisons médicales.
- Engager une réflexion globale à l'échelle du territoire Midi-Quercy sur la santé, prenant en compte la prévention de la santé (alimentation, sport,

...) et l'offre de soins : projet de Contrat local de santé avec l'ARS.

- Poursuivre et conforter le maillage d'un réseau de Maison de services aux publics (MSAP) sur l'ensemble du territoire en développant l'offre de services proposée notamment par l'usage des TIC et la mutualisation.
- Poursuivre la création de logements locatifs communaux dans les bourgs prenant en compte le confort thermique, la qualité patrimoniale et les nouveaux besoins (ex : logement communal pour internes des MSP ; Maison partagée pour personnes âgées).
- Les équipements socio-culturels et sportifs qui mutualisent des moyens et des publics (ouverture maximale au public), et qui intègrent la sobriété énergétique, voire la valorisation patrimoniale (ex : salle associative mutualisée).
- Aménagement et qualification des espaces publics des communes non engagées dans la politique régionale « Bourgs-centres » (ex : Place à Puygaillard de Q.)
- L'aménagement ou la structuration de pôles commerciaux, le maintien des derniers commerces de première nécessité (ex : boulangerie)

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communes ; EPCI ; PETR Pays Midi-Quercy ; associations

-Localisations spécifiques éventuelles :

Communes non engagées dans la politique régionale « Bourgs-centres »

- Critères de sélection des projets :

S'inscrire dans les orientations de la charte paysagère et paysagère du Pays et du SCOT en émergence.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de MSP ou maisons médicales créé
- Nombre d'aménagements qualitatifs d'espaces publics réalisé
- Nombre de logements locatifs communaux ou intercommunaux créé

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi-Quercy: Mesures 5-6

Schéma stratégique : SDAASP 82 ; Schéma départemental d'aménagement numérique ; SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021

Défi Occitanie 2040 directement concerné : accueil

Enjeu partagé 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire

Objectif stratégique 1 : Améliorer le cadre de vie

Fiche mesure n° 2 : Renforcer l'attractivité des bourgs-centres

L'objectif de cette mesure est de renforcer la fonction structurante de centralité des bourgs-centres pour le territoire, dans la continuité de la Charte Paysagère et patrimoniale du Pays et du futur SCOT (en cours d'élaboration sur 2018-2021). Le maillage équilibré des bourgs-centres sur l'ensemble du territoire est une force qu'il s'agit de valoriser en s'inscrivant dans la nouvelle politique régionale « Bourgs-centres ».

-Contexte général :

La revitalisation des centres bourgs, qui structurent l'offre de services et l'habitabilité du Pays Midi-Quercy, est un enjeu majeur du territoire qui en compte une douzaine. Le Contrat Territorial doit permettre de renforcer l'attractivité des bourgs-centres, notamment en accompagnant l'engagement des communes concernées dans la nouvelle politique régionale « Bourgs-Centres ».

Le PETR souhaite poursuivre les actions engagées en la matière (OPAH Pays Midi-Quercy depuis 2011 et la plateforme habitat privé depuis fin 2015, lancement de l'élaboration du SCOT en 2018, ...) en renforçant grâce, au contrat Territorial, la reconquête et la requalification urbaine patrimoniale, particulièrement dans les bourgs anciens. Il s'agira de conjuguer deux objectifs (réhabilitation énergétique et patrimoniale) pour rendre plus attractif le bâti ancien des Bourgs-Centres. Le PETR pourra utilement mobiliser la connaissance patrimoniale et architecturale de ce bâti collectée et analysée depuis 10 ans par sa mission « inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy ».

-Objectifs de la mesure :

- Mettre en œuvre la nouvelle politique régionale « bourgs-centres » en cohérence avec le Projet de territoire ;
- Le renforcement de la centralité des bourgs par une approche globale de leur fonctionnalité (urbanisme, habitat, aménagement, services...) ; une réflexion sur les différents pôles du territoire et sur leurs rôles ;
- Accompagner la politique régionale « bourgs-centres » sur le volet habitat par le déploiement d'une nouvelle OPAH RU (2018-2023) du Pays Midi-Quercy.

-Contenu de la mesure :

- Etudes préalable pour élaborer et accompagner la mise en œuvre des

contrats cadre d'objectifs « Bourgs -centres » des communes volontaires.

- Des projets volontaristes seront accompagnés pour notamment requalifier le parc de logements anciens inconfortables ou insalubres par des opérations de restauration/restructuration à l'échelle d'îlots à l'intérieur de quartier concernés : projets identifiés sur Saint-Antonin-NV, Caylus, Montricoux,... en lien avec la nouvelle OPAH RU (2018-2023).
- Les aménagements d'espaces publics remarquables ou structurants pour des communes en développement, qui façonnent l'identité patrimoniale forte du territoire (ex : cœur de ville de Caussade).
- Equipements structurants pour conforter la centralité du bourg-centre (ex : salle de spectacle ; pôle rassemblant les services culturels,...).
- Actions favorisant le maintien des commerces dans les centres-bourgs (halle de marché ; espaces collaboratifs ; boutiques à l'essai,...).
- Tout type d'actions transversales, innovantes, rentrant dans le dispositif régional « Bourgs-Centres ».

-Maitres d'Ouvrages concernés :

13 communes potentiellement concernées : EPCI ; PETR Pays Midi-Quercy

CC QVA	CC QC	CC QRGA
Albias Monclar de Q. Nègrepelisse St-Etienne de T. Montricoux	Caussade/Monteils Molières Montpezat de Q. Réalville Septfonds	Caylus St-Antonin-NV

-Localisations spécifiques éventuelles :

Voir ci-dessus

- Critères de sélection des projets :

S'inscrire dans la politique régionale « Bourgs-Centres » et/ou OPAH RU 2018-2021.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de conventions « bourgs-centres » engagé par les communes
- Nombre d'opérations de traitement d'îlot dans les bourgs anciens
- Nombre de réalisations d'équipements structurants pour le renforcement de la centralité des bourgs-centres

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d'actions LEADER : Mesures 5-6

Schéma stratégique : Inventaire numérisé du patrimoine Pays Midi-Quercy ;
SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021
Défi Occitanie 2040 directement concerné : accueil

Enjeu partagé 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire

Objectif stratégique 2: Ancrer le territoire de projet dans son environnement

Fiche mesure n°3 : connaître, informer, s'appropriier et coopérer pour un territoire durable

Les objectifs de cette mesure sont de :

- Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants mais aussi assurer la promotion à l'extérieur du territoire pour développer son attractivité.
- Conforter son positionnement de territoire durable par la mise en œuvre de démarches et méthodes spécifiques.
- Développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres et une mise en cohérence des politiques publiques dans un objectif de service aux populations, de développement durable et d'équilibre territorial.
- Développer la capacité du territoire à favoriser les échanges (au sein du territoire et au-delà), la mise en relation des acteurs et des projets pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquels est confronté le territoire.

-Contexte général :

Le territoire du Pays Midi-Quercy doit faire face à de multiples transitions (écologique et énergétique, numérique, démographique), dans un contexte d'organisation territoriale également en mutation (loi Notre et MAPTAM).

De fait, les acteurs du territoire (élus, porteurs de projets, associatifs) doivent pouvoir se situer dans cet environnement qui nécessite de plus en plus de travailler ensemble au sein du territoire et avec les territoires voisins. L'usage du numérique et des nouvelles technologies seront des facilitateurs importants dans l'analyse et les solutions collaboratives et intelligentes pour accompagner les évolutions du territoire.

-Objectifs de la mesure :

- Donner des moyens d'information et d'analyse aux acteurs du territoire, pour qu'ils puissent agir en connaissance de cause.
- Renforcer la mise en réseau et la coopération des acteurs pour s'adapter aux enjeux du territoire
- Développer la participation des citoyens dans le processus de développement du territoire.
- Engager le territoire dans la transition numérique par l'approche territoire intelligent (« Smart Territoire »)

-Contenu de la mesure :

- Le développement des actions visant la connaissance du territoire en

matière de ressources (patrimoine, culture, ressources naturelles, acteurs, savoir-faire, ...) et de besoins (ex : Inventaire numérisé du patrimoine bâti).

- L'Observation du territoire et de la qualité territoriale, l'évaluation de l'impact du projet de territoire (ex : Observatoire territorial du Pays Midi-Quercy, réflexion « Smart territoire »).
- La participation sous toutes ses formes, notamment par le développement de projets collectifs et l'animation d'outils collaboratifs (ex : plateforme patrimoine du type « wiki territorial ») dans le projet de territoire afin de développer le sentiment d'appartenance et la citoyenneté, de conforter le lien social, l'échange de pratiques et de savoirs, sources de créativité et d'innovation.
- Accompagner les actions qui contribueront au renforcement de la mutualisation entre les EPCI, mais aussi entre le PETR et les EPCI (ex : mutualisation du service ADS en cohérence avec SCOT).
- Projets de coopération avec les territoires voisins (ex : coopération œnotourisme ; coopérations avec le Grand Montauban et /ou la métropole toulousaine sur thématiques communes : énergies-culture-mobilité-itinérance vélo-rivière Aveyron).
- L'optimisation de l'ingénierie Pays en articulation et en complémentarité avec les EPCI et les partenaires institutionnels.

-Maitres d'Ouvrages concernés : EPCI ; PETR ; associations- SCIC

- Critères de sélection des projets :

Les projets devront s'inscrire dans l'aire de l'OPEN DATA « ouverture des données », principe selon lequel les données publiques doivent être disponibles pour accès et réutilisation par les citoyens et les entreprises.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre d'outils d'observation et d'analyse de territoire réalisé
- Nombre de projets de coopérations inter territoriales réalisé ou engagé
- Nombre de partenariats formalisés avec des centres de recherches

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi-Quercy: Mesures 1-5

Schéma stratégique : SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021

Défi Occitanie 2040 directement concerné : interdépendances

Enjeu partagé 2 : Valoriser les ressources durables du territoire

Objectif stratégique 3 : Soutenir un développement économique durable

Fiche mesure n° 4 : Mise en tourisme du territoire

Cette mesure est la clé de voûte de la stratégie territoriale que souhaite mettre en œuvre les élus du territoire pour le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sur la période 2018-2021.

Le territoire Midi-Quercy a atteint une certaine « maturité » en matière de développement touristique qui semble indiquer qu'il est temps de passer à une véritable « mise en tourisme » du territoire pour conditionner plus globalement un développement économique et de l'emploi mieux équilibré sur le territoire.

-Contexte général :

Fort d'un potentiel naturel de qualité mais pas suffisamment exploité, la destination Midi-Quercy-Gorges de l'Aveyron a connu ces dernières années des avancées significatives en matière de reconnaissance et de structuration de l'organisation territoriale. La partie « Massif-Central (canton Quercy-Rouergue) du territoire a été labellisée en 2015 « Pôle pleine nature Gorges de l'Aveyron », dans la cadre d'un appel à projets Massif Central. Avec la loi Notre, les EPCI prennent progressivement la compétence Offices de tourisme, ce qui contribue à structurer l'organisation territoriale de l'accueil et la promotion du territoire en complémentarité avec le PETR du Pays Midi-Quercy qui œuvre depuis plus de 15 ans dans ce sens.

Plus récemment, deux GSO (Grands Sites Occitanie) viennent d'être labellisés appartenant en partie au territoire du Pays (Bastides et Gorges de l'Aveyron ; Cordes et cités médiévales).

La datation de la plus ancienne trace humaine au monde en milieu souterrain profond dans la grotte de Bruniquel, en mai 2016, a mis en exergue un potentiel de développement touristique et culturel très important sur le territoire Midi-Quercy: présence notamment du centre d'art et de design La cuisine au château de Nègrepelisse, de l'Abbaye de Beaulieu-en Rouergue (projet de Musée d'art contemporain porté par le Centre des Monuments Nationaux) et du projet de musée de St-Antonin-NV (labellisé Musée de France).

-Objectifs de la mesure :

- Soutenir la montée en gamme, en qualification globale et en singularité de l'offre touristique de la destination Midi-Quercy / Gorges de l'Aveyron autour du triptyque: Activités nature/culture-patrimoine/gastronomie savoir-faire.
- Passer d'une logique de destination de passage à une logique de destination de séjour, notamment en mettant en synergie des équipements culturels et touristiques structurants (Valorisation Grotte de Bruniquel ; projet de Musée à l'Abbaye de Beaulieu ; Musée de St-

Antonin-Noble-Val).

- Valoriser la destination Pays Midi-Quercy /Gorges de l'Aveyron grâce à des démarches de labellisation territoriale de niveau régional (GSO) et national (Villes et Pays d'Art et d'Histoire ; Site naturel Gorges de l'Aveyron et Vallée de la Vère en voie de classement ; Site Patrimonial Remarquable ; ...).

-Contenu de la mesure :

- L'aménagement et la valorisation d'équipements culturels structurants et singuliers pour renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire, dans la cadre d'une réflexion globale de mise en synergie de ces lieux, **dans la perspective de la reconnaissance du territoire au label « Ville et Pays d'art et d'histoire ».**

Par exemple : la **valorisation de la découverte mondiale « La grotte de Bruniquel »** ; à Ginals la valorisation du **pôle culturel « Abbaye cistercienne de Beaulieu »** ; à St-Antonin-Noble-Val la préservation des collections du Musée de St-Antonin-Noble-Val (labellisé Musée de France) ; à Septfonds le développement d'un centre d'interprétation « La Mounière : Maison des mémoires » avec comme fil conducteur le déplacement des populations ; à Bioule la valorisation de l'aile ouest du château classé en école, préalable à un projet de médiation touristique et culturelle sur l'architecture et les décors peints du château, dédié plus particulièrement aux enfants.

- L'aménagement et la structuration d'offices de tourisme intercommunaux s'inscrivant dans la montée en qualification de la destination « Midi-Quercy : Gorges de l'Aveyron » : (ex : projets à Bruniquel dans le cadre du GSO).
- La création ou la réhabilitation de lieux d'hébergements ou de restauration à vocation touristique pour renforcer l'offre déficitaire en la matière : (ex : projet d'hôtel à St-Antonin-Noble-Val).
- L'accompagnement des projets développés dans le cadre du « **Pole Pleine Nature Gorges de l'Aveyron** », **labellisé pour la période 2015-2020**, cofinancé par les fonds européen FEDER, Etat, Région et Département (ex : la création d'une première Via Ferrata valorisant un espace naturel remarquable).
- L'accompagnement des projets de valorisation et de diversification de l'offre nautique ou liée à l'eau sur le territoire (ex : modernisation de base de loisirs).
- Démarches de **reconnaissance en SPR (Site Patrimonial Remarquable)** pour les cités médiévales les plus préservées du territoire, notamment labellisées cœurs emblématiques des deux GSO du territoire (Caylus, St-Antonin-Noble-Val, Bruniquel et Montricoux).
- Le soutien aux festivals emblématiques du territoire qui valorisent le patrimoine et apportent une image culturelle et conviviale à la destination touristique (ex : Festival OFFENBACH aux Châteaux de Bruniquel).
- L'accompagnement des démarches de valorisation touristique des produits et savoir-faire du territoire (ex : candidature au label national

« Vignobles et découvertes » pour le vignoble des Vins du Quercy).

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Commune ; EPCI ; PETR ; entreprises touristiques ; associations

-Localisations spécifiques éventuelles :

2 GSO sur le territoire

- Critères de sélection des projets :

S'inscrire dans la stratégie touristique de la destination Midi Quercy / Gorges de l'Aveyron et /ou des GSO.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre d'équipements structurants créé ou conforté pour le développement touristique et culturel
- Nombre de Site Patrimonial Remarquable labellisé.
- Nombre d'hôtels créé ou modernisé
- Nombre d'Offices de tourisme créé ou modernisé

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi-Quercy : Mesures 3

Schéma stratégique : Etude PROTOURIME (2012) sur la structuration de la destination Midi-Quercy /Gorges de l'Aveyron ; SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021 ; candidature au label VPAH

Défis Occitanie 2040 directement concernés : interdépendances et accueil

Enjeu partagé 2 : Valoriser les ressources durables du territoire

Objectif stratégique 3: Soutenir un développement économique durable

Fiche mesure n°5 : Favoriser une économie de proximité plus collaborative

L'objectif de cette mesure est de développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aux nouvelles formes d'économie, plus collaborative et solidaire.

-Contexte général :

L'évolution de la structure de la population du Pays Midi-Quercy (vieillessement et métropolisation), entraîne une modification des besoins en biens et services des habitants. Ces processus nécessitent des adaptations de l'activité économique sur le territoire qu'il faut accompagner, notamment dans le cadre de la transition numérique, pour qu'elle crée de la richesse et de l'emploi sur le territoire Midi-Quercy . Ainsi, les réponses collectives voire collaboratives à ces évolutions doivent être privilégiées pour avoir un impact territorial significatif.

-Objectifs de la mesure :

- Promouvoir le développement d'une activité agricole intégrée dans un « projet Alimentaire de territoire » (labellisé en 2017), associant tous les acteurs de l'alimentation (producteurs, consommateurs, cantines, restaurateurs, santé, centre d'art La cuisine,...) et souhaitant rapprocher l'offre et la demande locale pour soutenir l'économie locale.
- Favoriser l'accueil et le développement d'entreprises écoresponsables s'inscrivant dans les démarches collectives et coopérantes.
- Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, notamment portée par les associations, ainsi que l'économie circulaire favorisant la valorisation économique des ressources du territoire et le développement social du territoire.

-Contenu de la mesure :

- La création de lieux collaboratifs (du type tiers lieux, centre de ressources économique ; centre de télétravail...), disposant d'un accès aux TIC (ex : projet existant à Caylus à conforter dans les années à venir).
- **L'aménagement d'infrastructures d'accueil d'entreprises** (hôtels d'entreprises; Zones d'activités), mis en réseau et notamment à proximité du réseau ferré, pour permettre de conforter une économie productive sur le territoire (ex : zone d'activités accessible au ferroutage à développer).
- Des projets d'accompagnement seront présentés au Contrat Territorial dans le cadre du plan d'actions du PAT (Projet Alimentaire de Territoire). Ils pourront concerner la création d'équipements favorisant

l'approvisionnement local des cantines (ex: légumerie intercommunale, plateforme de distribution), la structuration de filière de transformation (ex : atelier collectif de découpe et de transformation viande), le soutien aux actions qui favorisent le « consommer local » (sensibilisation, promotion des produits, commerces proposant des produits locaux, points de vente collectifs).

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communes ; EPCI ; associations ; entreprises

Critères de sélection des projets :

Les projets devront s'inscrire dans une démarche collaborative avérée ou en devenir.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de lieux coopératifs créé
- Nombre d'hôtels d'entreprises créé
- Nombre d'équipements créé en lien avec le PAT

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi-Quercy : Mesures 3-4

Lien avec AAP Politique d'accueil Massif-Central sur CC QRG

Schéma stratégique : SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021/
PAT du Pays Midi-Quercy

Défi Occitanie 2040 directement concerné : interdépendances

Enjeu partagé 2 : Valoriser les ressources durables du territoire

Objectif stratégique 4 : Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire

Fiche mesure n°6 : Faciliter la mise en œuvre des PCAET sur le territoire

Cette mesure vise à inscrire pleinement le territoire dans la transition énergétique et écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

-Contexte général :

La loi (2015) sur la Transition énergétique et la croissance verte a imposé aux EPCI de plus de 20 000 hab d'élaborer et de mettre en œuvre des PCAET (Plan Climat Air Energie territorial) d'ici fin 2018. Le PETR a porté depuis plus de 10 ans de nombreuses actions de sensibilisation et d'études pour définir une politique énergétique volontariste (Plan Climat énergie territorial 2010-2015 ; mission Conseil Energie Partagé auprès des communes/EPCI ; OPAH axée sur la précarité énergétique..). De fait, les trois EPCI ont transféré au PETR la compétence d'élaboration des PCAET pour notamment mutualiser l'ingénierie externe nécessaire et poursuivre la dynamique territoriale à l'échelle du Pays Midi-Quercy.

A travers la mise en place des PCAET, les élus et les acteurs du territoire souhaitent franchir un palier dans l'engagement du territoire dans une transition énergétique proactive, vecteur de richesses et créatrice d'emplois pour atteindre les objectifs :

- à l'horizon 2050 d'un équilibre entre consommations et productions locales d'énergie
- à l'horizon 2030 de réduction de 40% de nos émissions de GES (gaz à effet de serre), de diminution de 20% de notre consommation d'énergie, et de porter à 32% (actuellement 12%) la part des énergies renouvelables.

La Région Occitanie a, quant à elle, affirmé sa volonté de devenir la première Région à Energie Positive d'Europe d'ici 2050.

-Objectifs de la mesure :

- Améliorer l'efficacité énergétique du territoire, notamment du secteur résidentiel
- Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire (mixte)
- Accompagner l'exemplarité des collectivités territoriales dans la transition énergétique et écologique
- Soutenir l'émergence de structures collectives pour porter des projets de production d'énergies renouvelables, associant les collectivités, les acteurs privés et les habitants.
- Développer des pôles structurants, mutualisés proposant des activités d'éveil et de sensibilisation au développement durable, la biodiversité,

l'écologie...

- Favoriser l'agroécologie et plus globalement les pratiques culturelles et d'entretien d'espaces des collectivités locales et des agriculteurs respectueuses de l'environnement (réduction de l'usage des phytosanitaires, de la consommation d'eau...)

-Contenu de la mesure :

Accompagner la mise en œuvre des plans d'actions des PCAET des EPCI et à l'échelle du Pays Midi-Quercy qui seront proposés à l'issue de leurs élaborations en cours avec :

- la rénovation thermique des bâtiments publics ; la Plateforme J'Ecorenov en Midi-Quercy (conseil aux particuliers pour rénover leurs logements) ; OPAH RU (cf. mesure 4)
- Le développement de la production d'Energies renouvelables (ex : développement de réseaux collectifs de chaleurs bois ; SCIC « Midi-Quercy Energies citoyennes » à développer ; filières méthanisation, hydroélectricité à développer).
- L'adaptation au changement climatique en accompagnant en amont les secteurs d'activités et les catégories de population qui seront les plus touchées (habitat, agriculture, population âgée et en situation de précarité, de marginalisation, d'exclusion).
- La création ou le renforcement des lieux mutualisés, dédiés à la sensibilisation et à l'éducation au développement durable, biodiversité, écologie, changement climatique...

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communes ; EPCI ; PETR ; associations ; SCIC

- Critères de sélection des projets :

S'inscrire dans les orientations et/ou plans d'actions des PCAET du territoire.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Réalisation des PCAET à l'échelle du Pays Midi-Quercy et décliné par EPCI
- Nombre de bâtiments publics d'intérêt général rénové thermiquement
- Nombre de réseaux de chaleur collectifs créé ou agrandi
- Nombre d'équipements dédiés à la sensibilisation au DD, changement climatique créé et/ou renforcé

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi Quercy : Mesures 1-5-6
Schéma stratégique : SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021/PCAET Pays Midi-Quercy
Défi Occitanie 2040 directement concerné : défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

Enjeu partagé 2: Valoriser les ressources durables du territoire

Objectif stratégique 4: Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire

Fiche mesure n° 7 : les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Le PETR Pays Midi-Quercy a accompagné plusieurs initiatives, réflexions sur la mobilité, dans le cadre principalement de son Plan Climat énergie territorial, des politiques régionales en faveur de la rénovation énergétique et du programme TEP CV (plateforme mobilité numérique PARTAJ, généralisation du dispositif d'auto-stop organisé appelé « Rezopouce » à l'ensemble des 49 communes ; acquisition de véhicules électriques en lien avec le déploiement de bornes de recharges réalisé par le SDE 82...). L'enjeu est important car il conditionne fortement l'attractivité durable du territoire pour les années futures.

Les élus souhaitent poursuivre la dynamique en priorisant les projets qui permettront de proposer une offre de mobilité sur le territoire globalement moins émettrice de gaz à effet de serre et plus équitable.

-Contexte général :

Le transport est le premier facteur de consommation énergétique sur le territoire (44 %) et d'émissions de GES (34%).

L'essentiel des transports se font en voiture individuelle, notamment pour le déplacement domicile-travail. Cette dépendance à la voiture individuelle semble s'accroître ces dernières années avec l'augmentation du nombre de « navetteurs » (19 000 en 2014, contre 16 500 en 2008) et l'allongement des trajets journalier pour se rendre à son lieu de travail.

De fait une nouvelle précarité énergétique liée au coût des déplacements domicile-travail menace les habitants du territoire, elle-même accentuée par une autre précarité énergétique liée à la consommation énergétique pour le logement résidentiel (cf : mesure 3).

De plus, le positionnement de la destination touristique Midi Quercy / Gorges de l'Aveyron conditionne une prise en compte de plus en plus forte de la mobilité à vélo dans l'offre touristique à proposer aux diverses clientèles.

-Objectifs de la mesure :

- Diminuer les gaz à effet de serre produits sur le territoire
- Développer les infrastructures favorisant les mobilités douces et l'intermodalité
- Expérimenter de nouvelles pratiques de covoiturage local
- Accompagner la qualification des véloroutes d'intérêt régional et national
- Favoriser l'usage des véhicules électriques.
- Maintenir et renforcer la présence et l'accessibilité des gares du territoire

-Contenu de la mesure :

- Actions favorisant le développement d'une offre cyclotouristique

attractive, s'articulant autour de **l'axe Véloroute « Vallée et Gorges de l'Aveyron »**, elle-même en lien avec la voie verte du canal des 2 mers: investissements dans des aires d'itinérance ; signalétique vélo ; mise à disposition de vélos électriques ; créations de boucles vélos en lien avec les producteurs et artisans locaux...

- Déployer une ou des plateformes d'éco-mobilité proposant différents services pour faciliter une mobilité quotidienne équitable et moins polluante (ex : conciergerie ; prêts de vélos..), permettant notamment d'accéder plus facilement aux services de base (soins, MSAP,...)
- Aménagement des réseaux de pistes cyclables en « site propre » et des cheminements doux, reliant notamment les centre-bourg aux extensions de ville (ex : cheminement doux pour accéder au lycée)
- Améliorer l'accessibilité et l'accueil des gares du territoire pour renforcer l'attractivité de l'offre en déplacement ferré présent sur le territoire.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

communes ; EPCI ; associations

- Critères de sélection des projets :

Avoir un impact positif sur les GES (Gaz à effet de serre).

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de Km de cheminement doux réalisé
- Nombre de gare aménagée pour conforter leur attractivité
- Nombre de projets réalisés pour développer l'usage du vélo sur le territoire

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi Quercy : Mesures 5

Schéma stratégique : Schéma Régional Véloroutes et voies vertes ; SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021/PCAET Pays Midi-Quercy

Défis Occitanie 2040 directement concernés : accueil/défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique